Province de Québec Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 23 septembre 2013 à 9h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Yvon Lambert, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Absences motivées : Serge Villeneuve, Claude Joubert et Michel Bergeron.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale

► ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Appel des conseillers
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Résolutions
 - 4.1 Autorisation d'achat d'équipement de sécurité pour entrer dans les stations de pompages des eaux usées.
 - 4.2 Autorisation de paiement final à Pronex Excavation Inc. de la part municipale des travaux de reconstruction.
 - 4.3 Autorisation de paiement à Pronex Excavation Inc. de la part du MTQ des travaux de reconstruction, remboursable à 100%.
- 5. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 9h30.

2013-09-139 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

<u>Autorisation d'achat d'équipement de sécurité pour entrer dans les stations</u> de pompages des eaux usées.

ATTENDU QUE la CSST à procédée à une vérification des équipements de

sécurité pour entrer dans les stations de pompage des eaux

usées, ce qui consiste des espaces clos;

ATTENDU QUE les directives reçues par l'inspecteur de la CSST du rapport

d'intervention;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à procéder à l'achat d'équipement de sécurité pour entrer dans les stations de pompages des eaux usées et tout espaces clos à Riobec Sécurité Inc. au montant de 14 513.00\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

Province de Québec Municipalité de Fassett

<u>Autorisation de paiement final à Pronex Excavation Inc. de la part</u> municipale des travaux de reconstruction.

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont réalisés sur la route 148 et sur les

rues Lafleur et Thomas;

En conséquence,

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement final du certificat de paiement # 10, référence # F100221-501 au montant de 85 385.53 \$, part municipale, tel que présenté et déposé par Consultants S.M. Inc. en date du 17 septembre 2013, relatif aux travaux de la reconstruction des services publics et de la chaussée de la route 148 et des rues Lafleur et Thomas, payable à Pronex Excavation Inc;

Adopté à l'unanimité.

<u>Autorisation de paiement à Pronex Excavation Inc. de la part du MTQ des travaux de reconstruction, remboursable à 100%.</u>

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont été réalisés sur la route 148;

ATTENDU QUE l'ensemble des déficiences observées lors de l'inspection

finale du 26 septembre 2012 ont été corrigées à la satisfaction du surveillant à l'exception d'un raccordement à

la conduite pluviale situé au chainage 60+822;

ET QU' une retenue permanente de 5 000.00 \$ a été appliquée à cet effet;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement du certificat de paiement # 10, référence # F100221-501 au montant de 65 832.80 \$, part du MTQ remboursable à 100%, relatif aux travaux de la reconstruction des services publics et de la chaussée de la route 148 et des rues Lafleur et Thomas, payable à Pronex Excavation Inc.;

Adopté à l'unanimité.

2013-09-143 Levée de l'assemblée

9h50 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Président d'assemblée
Diane Leduc
Directrice générale